

Réunion de la CLE
23 juin 2021 - 10h
Palais des Arts de Pontivy

Compte-rendu de la réunion

Etaient présents : (16/46)

1^{er} collègue (11/24) : Mickael DABET, maire délégué de St Guen (Guerlédan) ; Régis de COUESBOUC, Lorient Agglomération ; Yann GUIGUEN, Lorient Agglomération ; Bernard LE BRETON, Eau Du Morbihan ; Jean-Pierre LE PONNER, Pontivy Communauté ; François-Denis MOUHAOU, Pontivy Communauté ; Armelle NICOLAS, Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta ; Anthony ONNO, Centre Morbihan Communauté ; Antoine PICHON, maire de Quistinic ; Pierrick PUSTOC'H, Communauté de Communes du Kreiz Breizh ; Benoit ROLLAND, Syndicat de la Vallée du Blavet ;

2^{ème} collègue (5/11) : Martine AUFFRET, Eau et Rivières de Bretagne ; Noel BAYER, Bretagne vivante ; Aline BIFOLCHI, AMV sites naturels de Glomel ; Christian LE CLEVE, FDPPMA56 ; Ronan LE DENMAT, Chambre d'Agriculture 22 ;

3^{ème} collègue (0/11) :

Etaient excusés

1^{er} collègue (3) : Laurent BERTHO, Loudéac Communauté Bretagne Centre ; Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Région Bretagne ; Michel LE LANN, Lorient Agglomération ;

2^{ème} collègue (2) : Bruno d'HAUTEFEUILLE, Chambre d'Agriculture 56 ; Didier GREGGORY, CCI 56 ;

3^{ème} collègue (4) : Marie-Claude NIHOUL, AELB ; Benjamin RICHARD, ARS ; Frédérique ROGER BHUYS, MISE 56 ; Patrick VAUTIER, sous-préfet de Pontivy.

Assistaient également à la réunion : Marie CLEMENT, services du syndicat de la vallée du Blavet ; Annie LE LURON et Ronan CAIGNEC, services du syndicat mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta.

Antoine PICHON, Président de la CLE, remercie François-Denis MOUHAOU pour le prêt de la salle et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Avant de passer au 1^{er} point à l'ordre du jour, il informe les participants qu'il serait nécessaire que les groupes de travail de la CLE puissent être étoffés, et ce d'autant, qu'il est prévu de les réunir à la rentrée de septembre.

Il rappelle ensuite les points à l'ordre du jour de la réunion, et propose de passer au 1^{er} point, l'avis de la CLE sur le projet de SDAGE et son programme de mesures.

1. Avis de la CLE sur le projet de SDAGE et son programme de mesures.

Antoine PICHON demande aux services du SAGE de présenter les grandes lignes du projet, et propose qu'après la présentation de chaque chapitre, un débat puisse avoir lieu.

Les débats ont porté sur les points suivants :

- Concernant l'avis proposé pour la qualité de l'eau et notamment la réduction des pollutions diffuses nitrates, pesticides, macropolluants et bactériologie

L'avis proposé était le suivant : *un avis favorable en soulignant toutefois le risque que les mesures volontaires mises en place dans le cadre des contrats territoriaux ne suffisent pas à limiter les transferts existants, et en regrettant que les contrevenants à la réglementation ne soient pas mieux contrôlés et réprimés par manque de moyens.*

D'aucuns estiment que la rédaction concernant les mesures volontaires laisse supposer que le travail mis en œuvre dans le cadre des contrats de territoire est insuffisant, sans qu'aucune base scientifique ne l'atteste, et que cette interprétation n'a pas sa place dans un avis à donner sur un projet de SDAGE.

Pour d'autres, la CLE est au contraire le lieu pour exprimer le manque de moyens des territoires, et permettre d'interpeller l'Etat sur son rôle à jouer dans la politique à mettre en place pour réduire les pollutions diffuses.

Un consensus est trouvé : Il est proposé que soit rédigé un préambule précisant, de manière générale, le manque de moyens pour les structures opérationnelles et de planification, ainsi que le rôle à mener par l'Etat. L'avis proposé devient ainsi un avis favorable.

2. Concernant les NAEP (Nappes réservées prioritairement à l'Alimentation en Eau Potable)

Réserver certaines nappes souterraines pour l'usage AEP semble incompréhensible pour certains, et pas forcément pertinent du fait des interconnexions qui permettent à tous de se « brancher » sur le réseau AEP. Par ailleurs, cette mesure leur semble discriminatoire, notamment envers les agriculteurs.

Pour d'autres, la mise en place de NAEP paraît au contraire une mesure de précaution, au vu du changement climatique et de la tension sur la ressource qu'il va engendrer. Et devrait permettre une gestion collective d'une ressource de qualité qu'il est indispensable de préserver.

3. Concernant le chapitre sur le littoral

Suite à une remarque sur les clapages réalisés en mer (près de l'île de Groix) et leurs possibles conséquences sur le milieu marin, il est proposé que lors d'une prochaine CLE, soit présentées les procédures actuellement en vigueur pour les dragages effectués en rade de Lorient par Lorient Agglomération, la Région Bretagne, Naval Group ou la Compagnie de Ports.

4. Concernant le chapitre sur la gestion quantitative

Ce chapitre fait appel à des terminologies très techniques (DOE, DSA, DCR, QMNA5, VCN3...) qu'il conviendra de bien expliquer lors du travail qui sera réalisé dans le groupe de travail considéré.

Il peut sembler actuellement difficile de bien appréhender ce qui est proposé dans le projet de SDAGE. Pour certains, les données sont trop théoriques et nécessiteraient d'être confirmées, ou infirmées, par une étude HMUC. Cela permettrait un réel débat sur la situation de la ressource, et de décider des solidarités à mettre en place entre les usages résidentiels et économiques à l'échelle du bassin versant.

Il est cependant précisé qu'une étude HMUC est très longue et coûteuse, de l'ordre de 300 à 350 000 € pour le bassin du Blavet.

Enfin, concernant les situations de crise, le débat a porté sur les arrêtés cadre sécheresse en cours de rédaction dans les départements, et les questionnements qu'ils suscitent du point de vue de la gouvernance (pourquoi mettre en place une instance spécifique producteurs d'eau potable en plus du comité de gestion de la ressource en eau ?), des seuils établis (sur quelles bases et quelle cohérence entre les départements ?) et des mesures à prendre au regard des situations.

Il est précisé que la CLE sera invitée à donner son avis lorsque ceux-ci seront plus avancés dans leur rédaction.

5. Concernant le chapitre sur la gouvernance

La pertinence de la présence des services du SAGE aux réunions des PLU, PLUi, et Scot est interrogée du fait de l'obligation pour les documents d'urbanisme d'être compatibles avec les dispositions d'un SAGE.

L'expérience a cependant montré que la présence aux réunions permet une meilleure prise en compte des dispositions du SAGE. Il est ainsi arrivé, alors que les services du SAGE n'ont participé à aucune réunion, que l'avis rendu par la CLE soit défavorable du fait d'une prise en compte insuffisante de ses dispositions et que cela se répercute sur l'avis de la commission d'enquête (ou du commissaire enquêteur), créant, de fait, un retard important dans l'adoption du projet.

L'avis de la CLE concernant le projet de SDAGE est détaillé dans la note jointe au compte-rendu.

2. **Avis de la CLE sur le projet de PGRI**

L'avis de la CLE concernant le projet de PGRI est détaillé dans la note jointe au compte-rendu.

3. Les prochaines échéances

Antoine Pichon rappelle que les 1ères réunions des groupes de travail auront lieu après les vacances d'été, en septembre ou octobre.

Il ajoute que le groupe de travail qualité de l'eau – zone littorale aura lieu le 16 septembre sous la présidence de Armelle NICOLAS.

La prochaine réunion de la CLE est fixée au vendredi 22 octobre à 14h. L'ordre du jour concernera le tableau de bord du SAGE ainsi qu'une présentation de la politique des dragages mise en œuvre. Elle aura lieu à la salle des fêtes de Cléguérec. Antoine Pichon remercie Martine Auffret pour la mise à disposition de la salle de Cléguérec.

Aucun autre point n'étant soulevé, le Président lève la séance.